

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le trois juin, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2009.

PRÉSENTS : ANSCIEAU Luc, BARLASSINA Claude, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, GUILLET Pascal, MERLE Sandrine, SAINT-PAUL Bernard et SANDREAU Claude.

ABSENTS : BERNARD Denis, BIRELLO Jean-Louis, FORESTIER Christine, FRAPECH Jean-Louis, LATOUR Thomas, MONCEYRON Jean-Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SAINT-PAUL Bernard

PROCURATIONS : FRAPECH Jean-Louis à SANDREAU Claude, MONCEYRON Jean-Pierre à GETTO Marie-José, FORESTIER Christine à LAGORCE Patrice.

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 14.05.09.

1 – Construction d'une station d'épuration de 1900 EQH

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru sur la Dépêche du Midi et au BOAMP le 28 octobre 2008 fixant la date limite de réception des dossiers de candidatures au 28 novembre 2008 à 12 heures,
- suite à la réunion de la Commission Technique du 10 décembre 2008 qui a retenu les candidatures de 9 entreprises et qui les a invitées à présenter une offre au plus tard le 30 janvier 2009 à 12 heures,
- suite à la réunion de la Commission Technique du 6 février 2009 qui a procédé à l'ouverture des plis des entreprises ADSF et HYDREL, ayant transmis leurs propositions,
- après examen technique et financier de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, en sa qualité de maître d'œuvre de l'opération,
- après présentation du projet devant la Commission Technique par les entreprises ADSF et HYDREL le 7 avril 2009,
- après analyse des réponses écrites à des questions complémentaires,

la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 mai 2009 a retenu l'entreprise HYDREL pour réaliser les travaux de construction de la station d'épuration pour un montant de 1 015 400 €HT soit 1 214 418,40 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix et 2 abstentions (Mmes CHASTANET Pascale et MERLE Sandrine) :

→ entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

→ charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à la réalisation et au règlement de ces travaux.

Les dépenses liées à cette opération sont prévues au budget primitif Assainissement 2009.

2 – Avis d'appel public à la concurrence pour les travaux d'Urbanisation de la Route Départementale 37 au Padouenc entre le rond point de la Route d'Aussonne et le chemin Saint Roch (PR 48520 au PR 48890)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation qui est faite à la commune de procéder à la mise en concurrence des entreprises pour les travaux d'Urbanisation de la Route Départementale 37 au Padouenc entre le rond point de la Route d'Aussonne et le chemin Saint Roch (PR 48520 au PR 48890).

Monsieur le Maire propose de lancer la publicité relative à ce marché de travaux selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dossiers de consultation des entreprises seront dupliqués par la Société REPROCOLOR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité.

3 – Création d'emplois saisonniers : 3 contrats à durée déterminée d'Adjoint Technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer le fonctionnement du service technique face à un surcroît de travail lié notamment à la planification des congés annuels sur la période d'été et à l'organisation de la rentrée scolaire, il convient en plus du personnel titulaire de recruter 3 Adjoints Techniques 2^{ème} classe non titulaires à compter du 1^{er} juillet 2009 au 31 août 2009.

Ces agents seront recrutés au fur et à mesure sur un contrat de travail rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 IB 297 en fonction des besoins et du nombre d'heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer 3 postes d'Adjoint Technique 2^{ème} classe saisonniers non titulaires,
- ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de chacun des agents seront définis individuellement par arrêté en fonction des besoins du service,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

4 – Création d'emplois saisonniers : 10 contrats à durée déterminée d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Associé à l'École, il convient en plus du personnel titulaire de recruter des Adjoints d'Animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement.

Ces agents seront recrutés au fur et à mesure, entre le 1^{er} septembre 2009 et le 2 juillet 2010 en fonction des effectifs scolaires. Le nombre prévisionnel d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe nécessaire est estimé à 10.

Les Adjoints d'Animation 2^{ème} classe ayant pour mission de mettre en œuvre des activités seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 IB 297 en fonction des besoins et du nombre d'heures effectuées. Ceux ayant pour mission de coordination et d'encadrement d'agents seront rémunérés sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle 3 IB 310 en fonction des besoins et du nombre d'heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer 10 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe saisonniers non titulaires dans les conditions précitées,
- ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de chacun des agents seront définis individuellement par arrêté en fonction des besoins du service,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2009.

5 – Cotisation à l'Espace Animation Jeunes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 30 mars 2007, le Conseil Municipal a décidé la création d'une structure en vue de mettre en place des activités au service des jeunes adolescents.

L'Espace Animation Jeunes fonctionne depuis le 1^{er} juillet 2007 et fait partie des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

A ce titre, il convient de prévoir la participation des familles pour l'année 2009.

Monsieur le Maire propose de reconduire la somme de 5 € par jeune fréquentant la structure pendant l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité.

6 – Tarif cantine scolaire 2009/2010

Compte tenu du décret n° 2006-753 du 29.06.2006 autorisant l'augmentation du prix des cantines scolaires, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de porter le prix du repas de 2,65 € à 2,70 € pour l'année scolaire 2009/2010 avec une réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité,
- décide d'imputer la recette à l'article 7067 du budget communal.

7 – Demande de subvention : Réfection toiture de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire expose que la toiture du bâtiment communal de l'ancien presbytère nécessite d'être refaite. Ce local, utilisé par la Municipalité et par les associations présente un intérêt architectural important comme l'a indiqué l'étude conduite en 2008 par le CAUE. Ce bâtiment est un des plus anciens du village : bâti en briques et colombages. Des travaux d'urgence doivent être engagés afin que les infiltrations d'eau ne nuisent pas à sa pérennité.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Patrick GUYON d'un montant de 22 074,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- estime nécessaire la réfection de la toiture du presbytère,
- accepte le devis présenté,
- demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante soit 26 401,46 € TTC est inscrite à l'article 21318-44 du Budget Primitif 2009.

8 – Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de l'arrivée de Madame LAIDET en remplacement de Thomas AUTIN au 26 mai 2009.

- de la tenue d'une réunion de présentation organisée par le Conseil Général concernant la création au 01/01/2010 d'un Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement. Une présentation sera demandée au SDEA pour un prochain Conseil Municipal.

- de l'état de la pandémie A H1N1.

- que tous les avis étant désormais rendus, les élèves de Daux resteront scolarisés au collège d'Aussonne comme l'avait demandé la municipalité.

Messieurs CORTES, BARLASSINA et SAINT-PAUL font le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Daux en présence des Maires de Daux, Montaigut et Mondonville concernant la sécurisation de la RN 224. En sus des limitations et lignes continues mises en place, un plan d'abattage des arbres gênants ou malades et la mise en place de glissières a été présenté le vendredi 15 mai. Environ 250 arbres seraient abattus. Des mesures de replantation en nombre équivalent accompagnent le plan.

Madame MERLE demande des précisions sur l'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée et pose la question des transports vers Bouconne. Monsieur le Maire attend la validation définitive du temps scolaire par l'inspection pour organiser les services pour la rentrée.

Madame CHASTANET signale la dangerosité de la route du Stade. Monsieur le Maire indique qu'il a fait une proposition au Conseil Général de limitation de la vitesse aux différentes entrées de l'agglomération.

Monsieur BARLASSINA demande la possibilité d'installer un panneau de signalisation à l'intersection du chemin de la Gare et du chemin de la Tuilerie.